
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2009

DÉCISION N° 2009 / 66 / LSH / 2

**PROJET DE RACCORDEMENT PAR LIAISON SOUTERRAINE
DE 400.000 VOLTS D'UNE CENTRALE DE PRODUCTION
DE TYPE « CYCLE COMBINE A GAZ » À HAMBACH (MOSELLE)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R. 121-9,
- vu la lettre de saisine du Président de RTE en date du 14 septembre 2009, reçue le 15 septembre 2009, et le dossier joint relatif au projet de raccordement, par une liaison électrique souterraine à 400.000 volts d'une longueur de 18 km, d'une centrale de production de type « Cycle combiné à Gaz » de 446 MW envisagée à Hambach (Moselle) au réseau public de transport d'électricité,
- vu sa décision n° 2009/59/LSH/1 du 4 novembre 2009 recommandant une concertation placée sous l'égide d'une personnalité indépendante qui en sera le garant,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De désigner M. Serge LACOUÉ en qualité de personnalité indépendante garante de la mise en œuvre de la concertation sur le projet de raccordement par liaison souterraine de 400 000 volts d'une centrale de production de type « Cycle combiné à gaz » envisagée à Hambach (Moselle).

Le Président



Philippe DESLANDES